



HAL
open science

Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ?

Caroline Guibet Lafaye

► **To cite this version:**

Caroline Guibet Lafaye. Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social?. *Pensée plurielle - Parole, pratiques et réflexions du social*, 2012, 29 (1), p. 11-35. hal-00946395

HAL Id: hal-00946395

<https://hal.science/hal-00946395v1>

Submitted on 17 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ?¹

Caroline GUBET LAFAYE

CNRS, Centre Maurice Halbwachs²

Résumé

Anomie, exclusion, désaffiliation, fracture sociale, autant de notions qui peuplent le discours politique et social et qui prétendent exprimer un affaiblissement des liens sociaux voire de la cohésion sociale. Notre propos vise, d'une part, à cerner les conditions théoriques de pertinence d'emploi de ces notions et, d'autre part, à montrer que, bien qu'étant utiles pour décrire des situations individuelles, elles ne permettent aucunement, comme telles, de conclure à un état de la cohésion macrosociale, en l'occurrence à sa dissolution. Anomie et exclusion ne sont opératoires, dans cette dernière perspective, que lorsqu'elles sont explicitées et associées à des évolutions structurelles. Nos analyses permettront ainsi d'opérer une dissociation précise des champs de pertinence des notions de lien social et de cohésion sociale.

Mots-clés : Exclusion, désaffiliation, anomie, cohésion sociale, lien social, parité de participation.

Abstract

The political and social debates often allude to exclusion, disaffiliation, anomy. These notions are used to express a weakening of social ties or social cohesion. This paper aims, firstly, to identify the pertinent theoretical framework of use of these concepts. Although useful for describing individual situations, these concepts do not immediately lead to conclusions about a state of macro-social cohesion and, in this case, to conclusions about its dissolution. Anomie and exclusion are relevant to deduce a lack of social cohesion only when they concern and are related to structural changes. Thus this paper will help make a clear distinction between the fields of relevance of the two concepts: social link and social cohesion.

Key-words : Exclusion, disaffiliation, anomy, social cohesion, social link, equal participation.

¹ Article publié in *Pensée plurielle*, Louvain-la-Neuve/Charleroi/Lille, éd. De Boeck Université, vol. 1, n° 29, avril 2012, p. 11-35.

² 48 bd Jourdan, F-75014 Paris. Contact : caroline.guibetlafaye@ens.fr.

La préoccupation politique contemporaine, aussi bien nationale, européenne qu'internationale, exprime par défaut une inquiétude quant à la préservation de la cohésion des sociétés nationales³. Cette préoccupation croissante pour la cohésion sociale dans le cadre national tend à suggérer que l'unité de la société, et en particulier de la société française, est aujourd'hui problématique. Les définitions de la cohésion et le sentiment de sa dissolution se formulent sur l'horizon des représentations qu'une société se fait d'elle-même. A travers la référence à la cohésion sociale se joue la façon dont on envisage l'unité sociale et ce qui constitue une « société ». Or « l'idée de société est devenue l'objet d'un conflit majeur d'interprétations » (Dubet et Martuccelli, 1998, p. 299).

Dans le champ de la sociologie française, l'inquiétude concernant la cohésion s'exprime selon diverses modalités et dans les termes de la déconversion sociale, de l'individualisme négatif, de la vulnérabilité de masse, de l'invalidation sociale, de la désaffiliation ou de la dissociation (Castel, 1995, p. 16). Ces évolutions contemporaines sont également interprétées en termes de *dyssocialisation*, soulignant que le discours dominant, orienté vers la reconnaissance de l'individu et fondé sur la valorisation de l'autonomie et de la créativité personnelle, véhicule des injonctions contradictoires déstabilisatrices, pour ceux qui doivent assumer cette liberté sans avoir les moyens de le faire (Chauvel, 2001, p. 352). L'ensemble de ces concepts, images et métaphores font référence, en creux, à des paradigmes sociétaux distincts à partir desquels sont pensés l'unité et le lien social. Les termes d'anomie, d'exclusion, de désaffiliation sont mobilisés en référence à une conception de la cohésion sociale *présupposée* qui, sans être arbitraire, privilégie l'une de ses dimensions plutôt qu'une autre sans prendre appui sur une détermination compréhensive de la cohésion. Si tel était le cas, il serait plus délicat de conclure à la dissolution de la cohésion sociale, en particulier en France, car celle-ci est pluridimensionnelle (Forsé et Parodi, 2009). Autrement dit, on ne s'autorise à parler de décohésion que pour autant que l'on valorise une dimension exclusive de la cohésion sociale au détriment des autres. Cette perspective partielle explique en partie aussi l'embarras que suscite, dans la littérature sociologique, la référence à la cohésion sociale.

Notre propos sera donc ici d'examiner de façon critique la légitimité de la déploration contemporaine concernant la perte de cohésion de la société française ainsi que la validité des catégories employées pour la décrire⁴. La description de la situation sociale française, dans les termes précédents rappelés, repose sur une référence implicite à un « âge d'or » des relations sociales que l'on fait souvent coïncider avec les Trente Glorieuses. Ainsi certains affirment le déclin d'un système et la fin d'une époque, en l'occurrence celle de la société de classes (Dubet et Martuccelli, 1998). Or cette interprétation (pour partie *a posteriori* de la situation passée) tend à omettre l'existence des conflits sociaux de l'époque et des tensions inhérentes aux rapports de classes dans la société salariale et le capitalisme industriel. Est-on certain que l'on puisse aujourd'hui parler de perte de la cohésion sociale ? Dans quelle mesure est-on justifié à penser qu'il y avait davantage de cohésion durant les décennies précédentes ? N'est-ce pas notre représentation de la société passée, notamment industrielle, qui l'a forgée comme une société de forte cohésion, et qui s'avère ne plus permettre de rendre compte de l'état contemporain de la société française⁵ ? Pour esquisser une réponse à ces interrogations, nous analyserons les discours sociologiques, principalement français, sur la dissolution de la cohésion sociale⁶.

³ En France, un « Plan national de cohésion sociale » a été décrété en 2005. La Commission Européenne a fait de la cohésion sociale, lors du sommet de Lisbonne en 2000, le troisième de ses objectifs principaux. Le Conseil de l'Europe a mis au point en 2005 un *Guide Méthodologique d'Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale* à partir desquels mesurer la cohésion des sociétés de l'Union européenne.

⁴ Nous avons proposé, en d'autres lieux, une analyse des modèles de la cohésion sociale (Guibet Lafaye, 2009b) mais les figures de la décohésion n'en sont pas l'exact pendant.

⁵ Une interprétation similaire s'est forgée de la société américaine (Coser, 1982).

⁶ Plutôt que d'engager un examen comparatif, au cours des décennies, des résultats de critères sensés mesurer la

La mise en évidence préliminaire d'une rhétorique de nature essentiellement métaphorique évoquant la perte de cohésion sociale permettra d'esquisser les conditions d'utilisation pertinentes de tel ou tel de ses modèles descriptifs. Nous montrerons la nécessité de restreindre l'usage des métaphores dans le discours sociologique, non seulement pour se garder de prendre la réalité pour le mot (comme par exemple avec l'évocation de la « fragmentation » sociale), mais aussi pour prévenir l'effet de brouillage quant à ce que l'on considère être la cohésion d'une société. En effet, la prolifération des images sur la décohésion tient à ce que chacune présuppose une interprétation et un référent différents de la cohésion sociale et de ce qu'elle *devrait être*. Nous parlerons de « décohésion » pour désigner les états antinomiques de la cohésion sociale afin d'éviter que la désignation de ces états n'implique, par elle-même, une détermination et une qualification intrinsèque des situations comme c'est le cas avec les notions d'exclusion ou de désaffiliation. Il s'agira donc, dans ce qui suit, d'établir dans quelle mesure un constat d'anomie sociale puis d'exclusion et de fracture sociale, et enfin de désaffiliation permettent de tirer des conclusions quant à la cohésion macrosociale.

I. PRELIMINAIRE : LIEN SOCIAL ET COHESION SOCIALE

Précisons, de façon introductive, que nous tenons pour irréductibles les notions de lien social et de cohésion sociale bien qu'elles soient toutes deux pertinentes au plan micro- et macrosocial. Dans ce qui suit nous soulignerons leurs divergences d'acception, en identifiant les situations où existe du lien social sans que l'on puisse parler toutefois de cohésion sociale. Celle-ci désigne un niveau d'intégration supérieur de la société – sans qu'à travers ce terme il soit nécessairement fait référence à l'intégration des minorités –, alors que la référence au lien social tend à être plutôt mobilisée dans l'analyse de situations individuelles, pour caractériser la manière dont l'individu est relié à autrui et à la société globale. Lorsque l'on évoque le « lien social » au singulier (Paugam, 2007), son acception tend à recouvrir celle de cohésion sociale⁷. En revanche, lorsque le lien social est envisagé dans la pluralité de ses dimensions (à travers « les liens sociaux »), on entre dans le champ de la socialité et de la sociabilité sans qu'il ne soit plus question de la cohésion envisagée à l'échelle macrosociale. Enfin la cohésion sociale mobilise des facteurs qui ne sont pas pertinents, lorsque se trouve apprécié l'état du lien social, tels que l'homogénéité culturelle ou socioéconomique, l'équité ou la non discrimination et, de façon centrale, les institutions de l'État social (Guibet Lafaye et Kieffer, 2012).

2. ANOMIE ET COHESION SOCIALE

2.1 Usages historiques et pertinence contemporaine

Le terme d'anomie vient du grec *anomia* qui signifie absence de règle, de norme ou de loi. La référence à l'anomie dans le discours sociologique est aujourd'hui problématique. Le constat effectué pour certains domaines sociologiques, selon lequel « la notion d'anomie, reprise par Merton dans le champ de la sociologie de la délinquance, est trop imprécise pour être opératoire » (Mucchielli, 2004, p. 272), semble, à première vue, pouvoir s'étendre à l'ensemble de ses sphères. L'intérêt pour la notion d'anomie, en sociologie de langue anglophone et francophone, a surtout marqué les années 1960 à 1980. La référence au terme

cohésion sociale.

⁷ « Les problématiques sociologiques qui font de la question du “lien social” leur centre s'inscrivent souvent dans des visions “*intégrationalistes*” des rapports sociaux, et non pas “*oppressives*” ou “*conflictualistes*” » (Corcuff, 2005).

persiste aujourd'hui sans qu'elle fasse l'objet d'analyses spécifiques⁸ – en particulier en France –, si l'on néglige les rares travaux qui tentent d'opérationnaliser la notion (Bjarnason, 1998 ; Bjarnason, 2009). L'anomie est évoquée lorsqu'il s'agit d'étudier les « quartiers impopulaires » (Boucher, 2003), *i.e.* les espaces urbains en proie à des difficultés de tout ordre. Le cas échéant, c'est la tradition sociologique elle-même qui se voit réinterrogée dans les travaux fondateurs en la matière de Durkheim et de Merton, la thèse de Paul Besnard (1987) étant la principale innovation, dans la réflexion sur l'anomie de la seconde moitié du XXe siècle. Dans quelle mesure la référence à l'anomie que l'on trouve aujourd'hui, quoique de façon restreinte, dans la littérature sociologique française permet-elle de conclure à une perte de cohésion sociale en France ?

Historiquement la référence à l'anomie s'est opérée sur le fondement d'une interprétation implicite de la cohésion sociale comme dépendant fondamentalement de règles (sociales), de normes ayant un effet régulateur sur l'organisation sociale, plutôt qu'à partir de la faiblesse des écarts de situations sociales, de l'identité ethnique ou culturelle des individus. Elle présente donc une dimension normative. Ainsi dans l'interprétation durkheimienne, l'anomie signifie un manque de régulation, une dérégulation de la vie sociale et, plus précisément, un état transitionnel d'absence de règles. L'interprétation corrélatrice de la cohésion est historiquement dépendante de celle proposée par É. Durkheim puis des réinterprétations qu'en a formulées R. Merton. Le modèle sous-jacent de cohésion macrosociale est celui d'une société traditionnelle, c'est-à-dire d'une « société de semblables » (Bourgeois) ou de sociétés dans lesquelles prévaut une « solidarité mécanique » (Durkheim, 1893) ou une interdépendance interindividuelle objective. La cohésion se mesure alors à l'aune de l'écart observé par rapport à ce qui est identifié comme la norme dominante. Eu égard à ce soubassement normatif, en quel sens est-il aujourd'hui pertinent de parler d'anomie pour qualifier certains états macrosociaux ?

Dans l'analyse de situations individuelles, la référence à l'anomie est convoquée pour mettre en évidence ou qualifier des comportements non-normatifs (*i.e.* « déviants ») suscités par une disjonction éventuelle entre les exigences culturelles normatives et l'absence de moyens de les concrétiser (Merton, 1957). Cette description, héritée de la théorie mertonienne⁹, conclut à l'anomie face à la contradiction entre le but de la réussite, défini par la culture, et l'absence d'accès aux moyens licites permettant d'atteindre ce but ou à l'égard des normes institutionnelles qui définissent et réglementent les voies d'accès à ces buts. Cette interprétation de l'anomie a persisté dans la littérature sociologique française (Dubet, 1987).

Le retour aux sources de la formulation du concept d'anomie permet d'en dissocier une double interprétation : selon que l'on privilégie l'interprétation durkheimienne ou l'interprétation mertonienne de la notion, l'analyse soulignera des dimensions fortement différenciées de la perspective prise sur la cohésion macrosociale. En effet, l'analyse de Merton est fortement imprégnée par une tradition de pensée américaine et les postulats anglo-saxons d'un individualisme utilitariste qui privilégie l'acteur individuel, dans l'analyse des fins et des moyens mis à sa disposition par la société. A l'inverse, le point d'ancrage pour Durkheim n'est pas un sujet écartelé entre ses aspirations et la conformité sociale mais la société comprise comme un tout. Cette orientation divergente explique que selon que l'on adopte l'une ou l'autre de ces interprétations, l'étude des phénomènes advenant dans les « quartiers impopulaires » puisse ou non déboucher sur des conclusions pertinentes et robustes concernant la cohésion de la société française.

Lorsque l'on s'engage dans une perspective qui confère une place centrale à l'acteur individuel – en l'occurrence au sujet déviant –, on se trouve conduit à souligner le manque

⁸ Voir les travaux de Moncomble (2007) et Duprez (1991) qui mentionnent la notion d'anomie dans le titre ou le résumé de leur article alors même que cette occurrence est rare dans les travaux français depuis les années 1990.

⁹ Dont nous n'ignorons toutefois pas les évolutions (Besnard, 1978).

d'intégration individuelle, la perte de motivation individuelle, l'incapacité d'atteindre les buts et objectifs fixés par la société, ou le recours à des moyens parfois illégitimes ou illicites pour y parvenir. La description des « jeunes qui "galèrent" » est paradigmatique de ce type d'analyse (Dubet, 1987, p. 275, 278, 282 sq.). On conclura à un affaiblissement de l'ordre établi par la société et à une dislocation de l'ordre social, à travers en l'occurrence l'attitude de ces jeunes à l'égard des institutions de la justice, de l'école et de la police.

A partir de là, soit on adopte une attitude normalisante – sur laquelle nous reviendrons – qui contribuera à identifier le comportement de ces groupes comme marginal au même titre que les normes par lesquelles ils sont structurés, soit on endosse l'interprétation durkheimienne qui souligne que ces états anomiques ne sont qu'une *conséquence* de changements structurels plus profonds. Merton néglige, en effet, l'apport durkheimien soulignant la très nette séparation entre le manque d'intégration individuelle et la *désorganisation de la société globale* qui correspond à l'anomie (Chazel, 1967, p. 158). Lorsque ces comportements déviants ou jugés anomiques sont rapportés à la désorganisation de la société *globale*, ils peuvent être pris en compte dans une réflexion sur la cohésion macrosociale. Ceci suppose alors non pas simplement de considérer les conduites individuelles (ou celles de groupes spécifiques) ainsi que l'adaptation de l'acteur aux normes sociales mais également les changements structurels affectant l'ordre social, l'adhésion aux fins collectives, la stabilité et la pérennité du système symbolique.

Or le contexte sociopolitique dans lequel la génération des enfants d'immigrés – dont certains présentent des comportements qualifiés de déviants – a été socialisée, depuis les années 1980, se caractérise par l'appauvrissement socio-économique – le chômage et la précarité structurelle de l'emploi, le déclin des modes d'encadrement traditionnels dans les cités –, le durcissement de la compétition scolaire au détriment des familles les moins dotées en ressources culturelles, la fin des grands espoirs collectifs, l'échec des gouvernements successifs (de droite comme de gauche) face à la question du chômage et des inégalités (Beaud et Masclat, 2006, p. 826), par la montée de l'extrême droite aux élections, l'évolution de l'habitat social en HLM entre les années 1960-70 et 1990-2000, et un changement d'orientation des politiques d'intégration et d'immigration des gouvernements de gauche à partir de 1983¹⁰. Cette génération fait bien partie de la « génération sacrifiée » (Chauvel, 1998), née à partir du milieu des années 1970, confrontée aux changements structurels de la nature des emplois et au durcissement des mécanismes de sélection sur le marché du travail. S'est opérée, au fil des années 1980 avec les gouvernements de gauche portés au pouvoir, une déception tendant à faire reculer l'adhésion aux valeurs sur lesquelles repose la société française. Pour une partie de cette jeunesse, l'adhésion à l'ordre social et aux croyances qui le fondent s'est dissoute. Dans ces comportements déviants, on lit le détachement de l'acteur à l'égard de l'organisation sociale et de ses principes fondamentaux mais dont il n'est pas l'unique responsable, dans la mesure où les conditions socioéconomiques n'offrent plus le soutien ni les moyens de répondre positivement aux buts culturellement définis par l'ordre social¹¹. L'anomie qui survient dans ces quartiers difficiles est donc bien, comme le souligne Durkheim et que tend à l'oublier Merton, *l'expression d'un système social mal intégré*.

Elle prévaut puisque l'ordre collectif, à la fois comme organisation et comme système de croyances, est ébranlé. La participation individuelle à cet ordre s'avère bien souvent réticente. Enfin certains symboles ne sont plus capables de mobiliser les sentiments des acteurs, en particulier du fait de la « désouvriérisation »¹². De même un contexte social spécifique,

¹⁰ S. Beaud et O. Masclat soulignent l'écueil qu'il y aurait à occulter ou à minimiser les transformations structurelles dans lesquelles émerge la « génération de cité » (Beaud et Masclat, 2006, p. 827).

¹¹ De ces comportements on pourrait dire, comme Durkheim s'agissant du suicide, que c'est la référence à la désorganisation du tout qui permet de comprendre ces conduites à première vue asociales.

¹² « Le rôle de la conscience de classe dans la genèse du sens des conduites délinquantes se dégage plus nettement chez les jeunes qui « galèrent » dans les grands ensembles de banlieue. Ils n'ont pas la possibilité d'interpréter

marqué par des expériences de relégation (scolaire, urbaine, matérielle) associé à des événements historiques étrangers – la première guerre du Golfe (premier trimestre 1991) en l’occurrence – a conduit ces jeunes « à répliquer sur le terrain identitaire en prenant pour emblèmes leurs origines et leur religion stigmatisées » (Beaud et Masclat, 2006, p. 831). Les principes de l’ordre républicain – voire démocratique¹³ – sont mis en question¹⁴. Une détérioration du système symbolique, associé à l’héritage historique national, se laisse percevoir.

Le concept et le constat d’anomie ne sont révélateurs d’un état de la cohésion sociale, dans le cadre national, qu’à condition que les phénomènes jugés déviants soient rapportés à l’organisation sociale et aux éventuels bouleversements structurels dans lesquels ils s’inscrivent. En somme, le constat d’anomie ne permet d’affirmer quelque chose quant à la cohésion macrosociale qu’à condition de l’appréhender selon l’interprétation durkheimienne plutôt que mertonienne. En particulier, une situation anomique ne permet de conclure à une dissolution de la cohésion d’une société qu’à condition de considérer – comme nous le montrerons, de façon détaillée, dans l’analyse des images convoquées par la rhétorique contemporaine sur la dissolution de la cohésion macrosociale – que la structure et les mécanismes sociaux privent certains individus voire certains groupes de l’accès aux moyens permettant d’atteindre les buts définis par la culture commune. Ici précisément les études de terrain ont montré que de larges pans de la société sont privés de l’accès à des opportunités fondamentales et ouvrant d’authentiques perspectives (Beaud et Masclat, 2006, p. 836-838 notamment), *i.e.* des chances caractéristiques du *main stream*¹⁵ et porteuses de réalisation ou de capacités réelles (Sen, 1985) comme ce peut être le cas pour une partie de la population des quartiers difficiles¹⁶.

2.2 L’anomie, du descriptif au normatif

Tout en ayant tenté ici de préciser les conditions auxquelles une référence à un état anomique peut constituer le point d’ancrage d’une appréciation sur la cohésion macrosociale, il convient de souligner plusieurs des écueils associés à l’usage de ce qualificatif. L’anomie

leurs problèmes dans les termes et les projets d’une conscience de classe, le mouvement ouvrier ne faisant plus partie de leur vie. La domination subie est alors dépourvue de sens, elle est perçue comme une pure violence et laisse place à la “rage”. Cette rage provient de la double absence de représentation des rapports sociaux et d’un projet collectif » (Dubet, 1987, p. 277). Voir aussi Villechaise, 1997. La « génération de cité » n’a plus pu, comme la « génération des beurs », « s’appuyer sur des supports politiques et symboliques pour lutter contre les processus multiples de dévalorisation dont elle faisait l’objet » (Beaud et Masclat, 2006, p. 827). Ces générations ont « le sentiment, collectivement vécu, de faire l’objet d’un regard dépréciatif, souvent méprisant, voire raciste de la part de larges fractions de la société française aussi bien que de ses principales institutions (police, administration, justice, etc.) » (Beaud et Masclat, 2006, p. 827).

¹³ Un certain nombre de jeunes affirment leur soutien au Front islamiste du salut (FIS) (Beaud et Masclat, 2006, p. 832).

¹⁴ « Bon nombre de ces jeunes de cité ont, au cours des années 1990, trouvé dans la religion une manière de répondre au cadre aliénant de la privation économique, de l’enfermement dans la cité et du stigmate » (Beaud et Masclat, 2006, p. 841). Certaines jeunes filles revendiquent « le port du voile, qui est à leurs yeux le symbole de leur liberté de culte et de leur prise de distance avec un modèle républicain jugé normatif et aliénant » (Beaud et Masclat, 2006, p. 841).

¹⁵ La référence au *main stream* d’une société demeure, en première approche, indéterminée tant qu’elle n’est pas précisée par une référence aux déterminants du pouvoir et de la décision par lesquels les individus ont une influence sur ce qui oriente leur destin social et individuel.

¹⁶ « L’acteur social est un sujet plus ou moins rationnel qui promeut ses intérêts, cherche à adapter des moyens à des fins ou à réduire des tensions structurelles. Non seulement cet acteur-là n’est pas anomique au sens durkheimien, mais c’est son intégration et son désir de participation qui provoquent sa déviance. La délinquance n’est plus conçue comme une pathologie de l’intégration et de la distance sociale, mais comme un effet du blocage des canaux de mobilité » (Dubet, 1987, p. 279). L’adhésion aux idéaux et modèles, notamment de consommation et de loisir, se retrouve dans les quartiers défavorisés (Villechaise, 1997, p. 367-370).

décrit un état social en référence à une norme. Or l'attention portée à la dimension normative de la réalité sociale doit se garder de produire un discours qui, dans certains cas, serait constitutif de la normativité qu'il croit décrire (ou trouver) dans son objet. Intentionnellement formulé dans cette perspective ou non, le discours sur la cohésion sociale et, principalement, sur sa dissolution est intrinsèquement normatif. Il constitue un discours implicite (et implicitement normatif) sur ce que doit ou devrait être la cohésion sociale, *i.e.* sur le fondement même du lien social pensé au niveau macrosocial. Ce biais semble se justifier du fait que « l'analyse sociologique et historique est elle-même fondée la plupart du temps sur ce modèle formel de comparaison des données factuelles à des virtualités normatives, car il paraît difficile de comprendre les actions d'autrui sans envisager soi-même ce qui serait possible ou même préférable dans la situation considérée » (Pharo, 2000, p. 157). Or « les cas d'anomies et de pratiques extrêmes sont [...] particulièrement révélateurs de cette démarche logico-normative » (Pharo, 2000, p. 157).

Ce biais normatif – d'autant plus notable que la référence à l'anomie est introduite dans une analyse dont l'horizon est la cohésion sociale – est patent lorsque l'anomie est traitée comme un problème, une pathologie, une déviance, tandis que son contraire, l'état des gens « bien intégrés », est présenté comme un état relativement peu problématique voire normal (Elias, 1965, p. 319 ; Dubet, 1987, p. 282 sq. ; Villechaise, 1997). D'autre part, l'écart par rapport à la norme tend à présupposer l'existence d'une norme unitaire dans la société envisagée qui est en réalité celle du groupe social dominant¹⁷. L'établissement d'une norme majoritaire induit une labellisation négative des comportements propres aux sous-cultures minoritaires étiquetées comme déviantes (Becker, 1963).

Les écueils induits par la référence à l'anomie, lorsqu'il s'agit d'envisager la cohésion macrosociale, tiennent au fait de considérer que la norme, quoique variable historiquement, est fondamentalement *unitaire* dans une société donnée. Si la sociologie durkheimienne pouvait se justifier d'un tel présupposé, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Cette conception de la société – et d'une cohésion sociale constituée sur le fondement de normes largement partagées – répond aux postulats sur la division du travail social, au rôle central accordé à l'État dans la régulation sociale ainsi qu'à une vision *consensualiste* de la société. Or Durkheim méconnaît le caractère pluraliste et conflictuel de l'établissement de la norme majoritaire ainsi que la possibilité de la constitution de normes minoritaires. Il omet l'horizon conflictuel et pluraliste des normes en présence dont la diversité s'est encore intensifiée dans les sociétés post-industrielles. La multiplication des formes d'appartenances prévaut aujourd'hui ainsi qu'une diversification accrue des situations vécues par les individus appartenant à une même classe ou à un même groupe social. Les identifications individuelles s'opèrent selon des enjeux symboliques nouveaux d'ordre religieux ou culturel, de genre, de génération, régionaliste, ethnique ou d'orientation sexuelle. De ce fait, on peut douter qu'un constat d'anomie, formulé sur l'horizon de la référence à une norme sociale unitaire, permette de conclure, de manière rigoureuse et analytique, au relâchement de la cohésion sociale d'une société.

3. L'EXCLUSION, UN CONCEPT PERTINENT D'ANALYSE DE LA PERTE DE COHESION SOCIALE ?

Alors que les articles convoquant la notion d'anomie ou interrogeant la tradition dans laquelle ce concept a émergé fleurissent durant les années 1960-1980, les études postérieures

¹⁷ On ne peut parler de norme déviante que pour autant qu'a été identifié un ensemble de règles et d'attitudes sensé constituer la norme dominante. Or ce qui est dominant peut l'être simplement pour des raisons statistiques et du fait d'être majoritaire. Le rapport entre norme dominante et norme minoritaire ne se superpose pas systématiquement à la dichotomie souhaitable/indésirable. Ce postulat de l'unicité du système de valeurs a souvent fait l'objet de critiques (Mizruchi, 1964 ; Hyman, 1965).

explorant l'évolution du lien social tendent à mobiliser préférentiellement la notion d'exclusion. Qu'est-ce que cette nouvelle référence, dans le discours et l'analyse sociologiques, expriment quant à l'interprétation de l'unité de la société française et des représentations de sa cohésion ? Quelle représentation de l'unité sociale convoque la référence à l'exclusion, lorsqu'elle prétend attester d'une évolution négative des liens sociaux ? L'élucidation de ces interrogations contribuera à offrir une issue au constat selon lequel « la notion d'exclusion, au fur et à mesure qu'elle se généralise, devient [...] de plus en plus floue et équivoque comme catégorie de pensée scientifique » (Paugam, 1996, p. 17). Nous montrerons notamment qu'alors même que dans ses usages communs, la notion d'exclusion est sensée signifier une dissolution de la cohésion sociale, elle exprime avant tout un état des liens sociaux. Son champ de pertinence concerne davantage l'analyse des situations individuelles que le plan macrosocial.

3.1 L'exclusion, un marqueur de la dissolution de la cohésion sociale ?

La sociologie française accorde une importance inégale – dans d'autres pays – à l'étude du lien social (Paugam, 1991 ; Bouvier, 2005 ; Cusset et de Singly, 2007) qu'elle déploie sur l'horizon d'un souci pour l'exclusion sociale. L'analyse systématiquement corrélée de l'exclusion et des liens sociaux semble constituer un indice décisif de la dissolution de la cohésion sociale.

Les études francophones concernées mettent en effet en exergue une « crise de la socialisation » (Dubar, 1996), une « crise du lien social » (Paugam, 1996, p. 15) voire une « non-intégration » (Soulet, 1998). Cette approche de l'exclusion, qui s'écarte tendanciellement d'une approche libérale classique du phénomène (Merrien, 1996, p. 422), caractérise les travaux de sociologie héritant en France de la conception durkheimienne de la réalité et du lien social¹⁸. L'approche française de l'exclusion sociale s'attache davantage à la dimension relationnelle et, en l'occurrence, à la rupture des liens sociaux entre l'individu et la société alors que l'approche britannique privilégie l'étude de la pauvreté et le manque de ressources à la disposition des individus ou des foyers, *i.e.* des questions de justice distributive (Room, 1995 ; de Haan, 1999). Cette divergence tient notamment au fait qu'en France, l'exclusion est saisie comme un phénomène qui engage la société et ne concerne pas seulement des individus¹⁹. L'exclusion semble ainsi être « le paradigme à partir duquel la société française prend conscience d'elle-même et de ses dysfonctionnements » (Paugam, 1996, p. 7). L'intérêt théorique, empirique et politique porté à l'exclusion laisserait croire que celle-ci constitue la manière contemporaine de poser la question de la cohésion – ou de l'intégration – et d'évaluer les forces et faiblesses de la cohésion dans le cadre national (voir Damon, 2002, p. 55). Pourtant nous allons montrer que tel n'est pas le cas. Dans ce qui suit, nous ne proposerons pas une analyse supplémentaire de la notion d'exclusion mais tenterons, d'une part, de cerner les conditions d'un usage pertinent de celle-ci et de dégager, d'autre part, la représentation du tout social qu'elle présuppose.

¹⁸ Alors que les travaux québécois par exemple placent au cœur de la réflexion sur la cohésion sociale la référence au capital social, voir Helly (2002), Jenson (2008). Pour le domaine anglophone, la référence est celle de la pauvreté (voir par exemple : <http://www.poverty.org.uk/summary/social%20cohesion.htm> (access date: avril, 15, 2010)).

¹⁹ De même au niveau des politiques publiques, qui reflètent des représentations sociales partagées, existent des différences marquées. En France, on parle, à propos de l'exclusion, de « solidarité nationale », de « pacte républicain », de politiques d'intégration ou d'insertion alors qu'en Grande-Bretagne on cherche plutôt les moyens de susciter chez les « pauvres » un esprit d'entreprise et d'indépendance pour éviter le piège de l'assistance.

3.2 De la dissolution du lien social à la mise en question de la cohésion sociale

a) L'exclusion, une modalité spécifique du lien social

En son sens immédiat, la notion d'exclusion présuppose l'existence d'une frontière autour de laquelle s'organisent un dedans et un dehors de la société, un dedans auquel on est intégré, un dehors où l'on est exclu sans qu'existe de situation intermédiaire ou alternative. Cette acception première repose sur une image spatiale qui a toutefois historiquement coïncidé avec des mécanismes sociaux précis. L'individu ostracisé, exclu des sociétés traditionnelles – *i.e.* sans État au sens moderne –, en constitue l'exemple paradigmatique²⁰. Ce dispositif présuppose un type de société qui se définit et se décrit en référence à une barrière, à une frontière qui institue un *in* et un *out* social²¹. Des travaux empiriques anciens ont parfois considéré que le vagabond ou le sans-abri était cet individu qui vivait hors de la société (Levinson, 1963) mais des études théoriques et empiriques récentes jettent un doute sur le fait que l'on puisse être, de manière univoque, hors ou dans la société. La figure de l'ostracisé serait plutôt incarnée aujourd'hui par l'immigré clandestin.

L'usage raisonné de la notion d'exclusion suppose d'abandonner son acception immédiate, fondée sur une représentation spatiale de la société ménageant la possibilité d'un « hors de ». Cette notion désigne plutôt *une modalité spécifique du lien social*, impliquant que ce dernier ne soit pas aboli. Pour reprendre l'exemple du pauvre, celui-ci n'est pas hors de la société mais dans la société *à une place assignée*. Ainsi « les pauvres se situent d'une certaine manière à l'extérieur du groupe ; mais cela n'est rien de plus qu'un mode d'interaction particulier qui les unit à l'ensemble » (Simmel, 1908, p. 56).

b) L'exclusion de la participation ou de l'accès à des opportunités réelles

L'inflexion d'une interprétation de l'exclusion en terme de frontière à celle mobilisant l'image de sphères sociales n'est pas plus satisfaisante pour l'analyse sociologique à plusieurs égards. D'une part, elle convoque des images plutôt que des concepts pour appréhender la réalité sociale, en négligeant les mécanismes sous-jacents aux phénomènes considérés. D'autre part, ces images présupposent une représentation de l'unité sociale trompeuse²². Enfin l'image de « sphères » de la société ne peut prétendre avoir une portée heuristique que si elle s'explique conceptuellement – comme nous allons le voir – comme participation ou accès à des opportunités offrant un accroissement de la liberté réelle des individus. L'acception commune ou les images spatiales suggérant l'exclusion sociale expriment quelque chose du lien social ou de la qualité des liens sociaux des personnes concernées. S. Karsz (2000) institue la situation des exclus en paradigme de l'érosion du lien social. Néanmoins le discours sur l'exclusion ne peut prétendre dire quelque chose de et évaluer la cohésion sociale qu'à

²⁰ L'ostracisme grec bannissait géographiquement des individus qui menaçaient l'unité du corps social. L'individu, trop populaire ou séditieux, devait physiquement quitter la cité pour une période de dix ans, afin que s'éteigne jusqu'à sa mémoire. La condamnation et le départ de celui qui, par sa présence, menaçait l'unité du corps social, a constitué un facteur de cohésion.

²¹ Certaines interprétations contemporaines tendent à réintégrer l'idée de « frontière » à l'intérieur du champ social convoquant, ce faisant, une image spatiale pour penser un phénomène qui n'est pourtant pas aujourd'hui de cet ordre. Tel est le cas par exemple de R. Castel qui, considérant les mécanismes de relégation et de disqualification qui frappent les jeunes des quartiers populaires, conclut que « leur exil est un exil intérieur qui les conduit à vivre en négatif, sous la forme de promesses non tenues, leur rapport aux opportunités et aux valeurs qu'est censée incarner la société française » (Castel, 2007, p. 39).

²² En particulier la société – pas plus que la cohésion sociale – ne peut être conçue comme un emboîtement de sphères

condition de préciser les mécanismes engendrant cette mise à l'écart ainsi que ceux en résultant, à une échelle macrosociale. Précisons cette distinction en montrant pourquoi l'étude de l'exclusion permet de ne rien conclure en matière de cohésion sociale.

L'interprétation de l'exclusion en référence à des « sphères de la société » ne confère pas de surcroît d'intelligibilité aux situations individuelles analysées puisque force est de conclure que, dans chaque cas, l'exclusion d'une sphère sociale ne signifie pas une exclusion complète de la société. Ainsi « le jeune de banlieue n'est [pas] un "exclu", si du moins on donne à la notion d'exclusion [...] le sens un peu précis d'une coupure franche instaurée entre deux catégories de la population, les "exclus" se retrouvant complètement retranchés du jeu social parce qu'ils n'ont aucun des droits, des attributs et des ressources nécessaires pour participer à la vie collective » (Castel, 2007, p. 34). De même, les acteurs des émeutes urbaines de l'automne 2005 en France ne sont pas exclus puisqu'ils partagent des pratiques et des aspirations communes à leur classe d'âge. La plupart d'entre eux bénéficient des droits qui sont ceux de la citoyenneté française ainsi que de ceux attachés à la citoyenneté sociale (Castel, 2007, p. 27)²³.

Lorsque l'on étudie la population des sans abri, groupe paradigmatique de l'exclusion, on constate que les SDF ont certes des liens sociaux faibles mais ils conservent toujours des capacités à figurer dans des groupes (marque de la sodalité), à participer à des réseaux avec des liens plus ou moins forts mais établis (témoignage de leur sociabilité²⁴) (Damon, 2002, p. 158). Les plus démunis de nos contemporains ne sont pas tant mis au ban de la société que « rejetés hors de ses circuits dominants, mais pour être intégrés, tout de même, à d'autres sphères d'appartenance sociale » (Giugni et Hunyadi, 2003, p. 5)²⁵. Ces liens sociaux, certes souvent relâchés, interdisent que le SDF soit considéré définitivement comme « hors-social » ou en situation de « mort sociale ». Sauf dans de très rares cas, on serait bien en peine d'attester, même pour ces catégories de population, l'absence complète de rapport de sodalité, de sociabilité et de socialité, la disparition des liens de filiation, l'inexistence d'intégration socialisante et la perte des liens de citoyenneté²⁶. Les personnes identifiées comme des SDF disposent toutes, quoiqu'inégalement, de ressources et de supports leur permettant d'être des acteurs sociaux, sans être nécessairement des citoyens à part entière (Damon, 2002, p. 166). En outre et quand bien même on attesterait de cette dissolution des liens sociaux, on ne pourrait en conclure *immédiatement* à la perte de la cohésion sociale puisque cette perte concerne des situations individuelles et omet l'existence d'institutions s'efforçant de palier à ces situations ou d'y apporter une réponse²⁷.

²³ Cette aporie se retrouve concernant les populations très âgées (voir Bickel et Cavalli, 2003).

²⁴ Sur ces notions, voir Baechler, 1992.

²⁵ Karsz souligne, à juste titre, que les exclus se trouvent écartés du lien social, tout en restant engagés dans des liens sociaux, dans la mesure où ils font partie de la société. Ce constat lui permet d'opérer une distinction entre le lien social et les liens sociaux, le premier correspondant à un lien amical, affectif, à un lien professionnel ou encore à un lien de voisinage. L'exclusion ébranle ce type de lien et non pas les liens sociaux en tant que tels (Karsz, 2000). Les malades mentaux ne constitueraient pas un meilleur exemple. Le terme de « désocialisation » ne décrit pas leur situation « puisqu'il implique la perte des aptitudes fondamentales à communiquer et à coopérer » que Goffman n'observait absolument pas (Goffman, 1968). Comme nous allons le montrer, rejoignant en cela la perspective ouverte par Karsz, le terme d'exclusion sociale ne désigne pas, contrairement à l'image suggérée par le terme, un en dehors du social ou une extériorité du social, dans lequel se tiendraient les individus marginalisés. Il n'y a pas, à strictement parler, d'exclusion hors du social, mais il y a de l'exclusion dans le social, dans l'économique, dans la culture et la politique, etc.

²⁶ Aussi problématique soit, pour certaines des populations désignées, l'exercice de la citoyenneté. Même les immigrés clandestins qui sont exclus de la citoyenneté formelle et ne bénéficient que de droits politiques résiduels dans les pays où ils vivent, sont inscrits dans des réseaux de sociabilité – liés ou non à leur origine ethnique – et/ou dans des réseaux de travail, parfois à l'origine de leur émigration.

²⁷ La question devient plus complexe, dès lors que l'on constate que le cumul de la faiblesse des liens sociaux et des inscriptions sociales touche des populations spécifiques (migrants, enfants de migrants, femmes, personnes handicapées, jeunes et individus non diplômés) qui, de façon récurrente et prédominante, supportent les coûts de cette exclusion partielle.

Du point de vue de l'interprétation de cette cohésion, la référence à l'exclusion est faiblement opératoire tant que l'on en reste à la description de « sphères » sociales. Les limites de la référence à celles-ci sont patentées chez des auteurs qui considèrent que « même en étant exclu de la sphère du travail rémunéré, on en intègre en réalité une autre, celle du chômage, qui est tout autant sociale que la précédente » (Giugni et Hunyadi, 2003, p. 5) puisque l'inclusion dans la sphère du chômage, aussi sociale soit-elle, ne peut raisonnablement être comparée à parité avec l'inclusion dans la sphère du travail salarié. En particulier, penser la société comme un ensemble de sphères juxtaposées contourne toute réflexion sur son unité et par conséquent interdit de conclure à un effacement de la cohésion sociale. Les exemples convoqués attestent davantage de la désaffiliation car ils témoignent d'affaiblissement des liens sociaux²⁸. La référence à la vulnérabilité, mise en avant par P.-H. Soulet (2005), paraît plus pertinente que celle d'exclusion pour rendre compte des phénomènes contemporains de fragilisation et de mise à la marge de certains individus²⁹.

En effet, la notion d'exclusion n'a de réelle pertinence sociologique, dans une analyse qui prétend dire quelque chose des modes de fonctionnement sociaux que lorsqu'elle est conçue en rapport à des chances ou à des capacités, à des « circuits dominants » ou *main stream* de la société, à l'accès à des opportunités ou à une participation socio-politico-économique à parité³⁰. Les sphères et réseaux sociaux ne s'équivalent ni en termes économique, symbolique ou social ni n'offrent les mêmes opportunités de vie ou de carrière aux individus. L'existence de liens sociaux (inscription dans des réseaux sociaux ou liens de sociabilité) ne suffit pas à attester de la cohésion d'une société. La mise en évidence de phénomènes d'exclusion, visant à éprouver la cohésion d'une société, n'est légitime et pertinente que si elle se pose en termes d'accès et de capacités individuelles, *i.e.* concernant ce que ses membres sont susceptibles de faire et d'accomplir dans la société à laquelle ils appartiennent. C'est à partir de la double dimension de *l'accès* (ou des chances) et des *accomplissements* offerts aux citoyens que l'on peut juger de l'état de la cohésion sociale. La référence à l'exclusion entre alors dans un dialogue pertinent avec celle de cohésion sociale, lorsqu'elle « décrit une société qui offre des chances à tous ses membres dans un cadre de valeurs et d'institutions acceptées. Une telle société est par conséquent une société d'inclusion. Les personnes qui lui appartiennent ne sont pas autorisées à être exclues » (Dahrendorf et al. 1995, p. vii).

En effet, la référence à l'exclusion – du point de vue d'une réflexion sur la cohésion sociale – n'est pertinente que lorsqu'elle tient compte de la participation aux sphères principales (*i.e.* dominantes) de la vie socioéconomique, politique – *i.e.* aux sphères de pouvoir et de décision – et communautaire, de l'accès à des opportunités accroissant la liberté individuelle réelle. L'exclusion ainsi envisagée, c'est-à-dire à la fois à partir de l'accès à un ensemble de biens sociaux (tels que l'emploi, l'éducation, les soins de santé, l'assistance publique) ainsi qu'en référence à la participation, à la reconnaissance et au sentiment d'appartenance, permet de conclure pertinemment à la dissolution de la cohésion d'une société et pas simplement de formuler un jugement sur l'existence ou l'absence de liens sociaux dans lesquels les individus

²⁸ Ces façons d'identifier et de désigner la marginalité sociale ne permettent aucune conclusion en termes de cohésion sociale ni d'unité sociale puisqu'existent en France des mécanismes de solidarité offrant des possibilités de sortie de l'exclusion aux personnes concernées.

²⁹ Bien que suggestive, nous n'adopterons toutefois pas la perspective de P.-H. Soulet qui place la vulnérabilité au centre de sa réflexion sur les liens sociaux et l'action publique dont il va jusqu'à faire une catégorie. S'il est incontestable que « la vulnérabilité réalisée sanctionne une insuffisance des supports sociaux, une mal-intégration produisant des individus désaccordés en même temps qu'une inadaptation à la normativité changeante » (Soulet, 2005, p. 49), nous prendrons le parti, comme nous le verrons, de penser l'exclusion et la vulnérabilité en référence à des accès à des biens sociaux primaires et à une participation large et paritaire aux sphères de l'activité sociale.

³⁰ Nous développerons plus loin la notion de « parité de participation » qui ne doit pas être comprise dans les termes des lois faites en France pour établir un partage équitable, entre hommes et femmes, des postes de responsabilité et de représentativité publiques dans la République.

s'inscrivent ou pas³¹. Il est alors bien question de dissolution de la cohésion sociale puisque la participation individuelle à ces sphères se déploie selon des degrés d'implication variés qui ne s'expliquent pas toujours par des choix assumés. Ces différences permettent de spécifier des modalités distinctes d'exclusion/inclusion, ne consistant pas simplement en inégalités de participation. La pertinence méthodologique de la notion d'exclusion tient à ce que certains individus sont exclus d'un ou de plusieurs de ces domaines indépendamment de leur volonté d'y participer et conformément à des mécanismes sociaux identifiables. En somme, la non participation ou la moindre participation *subie* à l'une ou l'autre de ces sphères témoigne d'un relâchement de la cohésion sociale. Ces différences de situation, ne résultant pas de décisions individuelles assumées, recouvrent des situations d'injustice et témoignent de l'absence de parité d'accès aux sphères de la vie sociale. A cette occasion et parce que ces situations résultent de mécanismes sociaux identifiables, on peut juger que la cohésion sociale est mise en question. Tel est en particulier le cas lorsque les personnes sont confrontées à des obstacles souvent arbitraires qui constituent des contraintes fortes et des mécanismes de « blocage » décisifs quant à la poursuite de leurs projets de vie, produisant ainsi une frustration arbitraire de leurs aspirations (Guibet Lafaye et Picavet, 2009). On retrouve alors ici cette « discordance aiguë entre les normes et buts culturels et les possibilités, déterminées socialement, des membres du groupe d'agir conformément à eux » (Merton, 1957, p. 162). L'interprétation de l'exclusion en référence à des degrés ou sa formulation en termes de participation constituent donc le seul cadre théorique autorisant un usage raisonné de la notion d'exclusion et à partir duquel on voudrait tirer des conclusions sur l'état de cohésion d'une société. Tel est également le cas lorsqu'elle souligne des mécanismes sociaux repérables comme tels.

3.3 Mécanismes d'exclusion et rupture de la cohésion sociale

La référence à l'exclusion constitue également un indice ou un marqueur de décohésion sociale, lorsqu'elle coïncide avec (et résulte de) mécanismes sociaux spécifiquement identifiables, qu'il s'agisse de dysfonctionnements conjoncturels induits par des mutations socio-économiques, de mécanismes ségrégatifs propres à une société, de processus volontaires ou intentionnels de mise à l'écart, de relégation d'individus ou de groupes sociaux (voir Paugam, 1996 ; Damon, 2002). Cette dimension permet de rendre compte de phénomènes d'exclusion *fonctionnelle* ou d'exclusion voulue (par opposition à une exclusion résultant d'incohérences interactives), désignant des modes de fonctionnement spécifiques de la société. L'exclusion ne se présente alors plus comme la qualification de situations individuelles, attestant d'une perte des liens sociaux, mais apparaît comme un mécanisme social, ayant des effets – négatifs ou positifs³² – en termes de cohésion sociale³³. Des travaux récents ont permis de montrer que l'exclusion tendait à devenir un mode de fonctionnement de la société. Tel est le cas du chômage qui constituerait en France une solution plutôt qu'une conséquence de l'évolution du système économique (Olivennes, 1996)³⁴ au même titre que les transformations

³¹ Ces éléments sont constitutifs des conditions permettant de dire qu'un ensemble social « fait société » puisqu'ils concernent notamment la collectivité, l'interdépendance réciproque (*i.e.* objective), la solidarité, des valeurs communes, un sentiment subjectif d'appartenance, la participation décidée et assumée individuellement.

³² En effet l'institutionnalisation, au sein d'une société, d'espaces clos coupés de la communauté et réservés à certaines populations, comme les prisons ou les hôpitaux psychiatriques, peut contribuer à renforcer la cohésion de la société, alors protégée de ces éléments jugés dangereux et perturbants. On l'observe par exemple avec la cérémonie de la « séparation » des lépreux dans l'Europe chrétienne médiévale.

³³ « On a sans doute de bonnes raisons de penser l'exclusion sociale en termes de processus et de crise. Mais il faut aussi la percevoir comme une composante structurelle de notre société » (Dubet et Martuccelli, 1998, p. 143).

³⁴ Le chômage est « l'effet d'une préférence collective, d'un consensus inavoué » (Olivennes, 1996, p. 173). Il

des systèmes de production et d'échanges économiques qui ont ébranlé et précarisé la condition salariale ainsi que les protections qui y sont afférentes. De fait, des choix rationnels *a priori* compréhensibles, voire pleinement légitimes, induisent des processus partiels d'exclusion (Gazier, 1996, p. 49)³⁵. L'agrégation des décisions individuelles donne lieu à des mécanismes et à des processus qui ont une ampleur et une incidence au niveau macrosocial. Ces processus anonymes d'exclusion ont pour conséquence que certains individus deviennent des surnuméraires. On documente ainsi des comportements et des anticipations – qualitatifs – qui maintiennent la population dans sa relégation (Gazier, 1996, p. 44). Ces comportements et processus s'illustrent notamment dans des attitudes discriminantes, dans l'emploi ou le logement, ou encore dans des processus d'évitement de la mixité et de recherche de « l'entre soi » (Préteceille, 2006) qui expriment des phénomènes d'affaiblissement de la cohésion sociale³⁶. L'exclusion exprime bien, dans ces cas précis, un phénomène de décohésion sociale et constitue l'un de ses ressorts. Elle n'apparaît plus simplement comme un phénomène individuel, ne concernant que les individus qu'elle frappe, mais coïncide avec des mécanismes micro- ou macro-sociaux, politiques et/ou économiques. Dans cette mesure, elle relève d'une responsabilité sociale et collective et, de façon épiphénoménale, de la responsabilité individuelle. Telle est la raison pour laquelle, envisagée sous cet angle, elle exprime un état de la cohésion sociale.

Ce type de phénomènes, révélateurs de l'évolution de cette dernière, doit être spécifiquement distingué de ceux concernant la transformation contemporaine des liens sociaux. Se sont opérés, au cours des dernières décennies, des changements de la structure et des modes de fonctionnement des liens familiaux et sociaux qui relèvent de l'étude des liens sociaux, dans la société française actuelle, plutôt qu'ils n'expriment un état de sa cohésion. On l'observe par exemple avec les mutations, associées à l'affirmation d'un nouveau modèle culturel³⁷, favorisant le développement d'un « individualisme négatif » (Castel) et fragilisant le tissu relationnel. Elles n'ont d'effets en terme de *cohésion* sociale que pour autant qu'elles contribuent effectivement à affaiblir les solidarités objectives et les institutions assurant l'intégration des individus.

4. RUPTURE ET FRACTURE SOCIALES : DE L'IMAGE AU CONCEPT

La distinction entre lien social et cohésion sociale peut encore se préciser en déjouant les effets d'imposition sur le réel, suscités par le recours aux figures de la fracture ou de la rupture sociale. Dans ce qui suit, nous poursuivrons l'examen critique du vocabulaire et des images convoqués pour interroger la cohésion sociale et sa dissolution afin d'en dégager les présupposés, en l'occurrence l'idée de société qui leur est implicite.

constitue un système de régulation auquel la société française a consenti implicitement. La préférence y a été donnée à un ajustement par les revenus plutôt que par l'emploi (voir Marchand, 1990). On l'observe également avec les compromis sociaux, explicites (tels que les plans sociaux) ou implicites, qui régulent le marché du travail et définissent l'employabilité des personnes (voir Gaullier, 1996, p. 219).

³⁵ Voir les processus de sélection et de précarisation mis en œuvre dans l'univers professionnel depuis les années 1980 (Outin, 1990).

³⁶ Il existait toutefois déjà dans la société française du XIXe siècle des phénomènes de cloisonnement spatial notamment urbains entre les quartiers populaires et les quartiers favorisés. Plus près de nous, ce cloisonnement est aussi illustré par la « ville rouge ».

³⁷ Diversement qualifié d'« individualisme expressif » (Bellah, 1985) ou de « valeurs post-matérialistes » (Inglehart, 1989).

4.1 Rupture, fracture. « Eux » et « nous », *in et out*

La fracture sociale a été maintes fois évoquée dans les discours politiques lors des dernières élections présidentielles françaises, en particulier en 1995. Elle a un incontestable potentiel mobilisateur dans le domaine politique³⁸. Cette notion – qui constitue plutôt une image ou une métaphore – se retrouve dans le discours de théoriciens comme Alain Touraine ou Michel Wieviorka qui envisagent, par exemple, l'exclusion dans les sociétés post-industrielles comme une cassure avérée dans le *continuum* des positions sociales. Cette image est également convoquée en sociologie urbaine ou scolaire puisque l'on parle de fracture territoriale, de fracture scolaire³⁹. Elle trouve sa formulation la plus radicale lorsqu'elle vise à rendre compte de phénomènes urbains. On évoque ainsi des « quartiers d'exil » (Dubet et Lapeyronnie, 1992), des zones de relégation ou de sécession (Delarue, 1991 ; Donzelot, 1999), les quartiers ghettoïsés ou des « zones de non-droit » (Bacqué et Sintomer, 2001, p. 218). Pourtant on peut douter que cette image ait une réelle pertinence pour l'analyse rigoureuse des phénomènes qu'elle souhaite décrire.

Le recours contemporain à cette image, prévalent depuis les années 1980, relaie ce qui auparavant était interprété dans les termes d'une opposition entre *in et out*, *insiders et outsiders*. Comme on le sait, cette dichotomie a été proposée par A. Lindbeck et D. Snower (1989) dans une analyse du travail salarié. Cette opposition conceptuelle, à l'origine élaborée en sociologie du travail, permet-elle de rendre compte pertinemment de phénomènes de décohésion macrosociale ?

La prégnance de ces images, dans la littérature sociologique française, trouve un écho dans l'identification de phénomènes dits de fragmentation. L'interprétation de la décohésion sociale en termes de fragmentation relaie le thème de la fracture ou de la rupture sociale, celle-ci advenant alors en des lieux multiples. Elle est par exemple convoquée pour interpréter des dynamiques inhérentes aux classes moyennes⁴⁰ ainsi que des évolutions plus générales de la société française⁴¹. Dans les deux cas, l'analyse conclut à une dissolution de la cohésion sociale.

4.2 Une représentation présupposée de la cohésion sociale

La référence à ces notions de rupture ou de fragmentation – qui sont des images plutôt que des concepts – est intrinsèquement problématique et propice à projeter sur la réalité sociale une interprétation biaisée. Dans quelle mesure permettent-elles de saisir un relâchement effectif de la cohésion sociale ? En premier lieu, les images de la fracture ou de la rupture sociale présupposent une interprétation de la cohésion fondée sur un *continuum* dans les positions sociales, ne ménageant aucune solution de continuité dans les différences qui

³⁸ Au point que l'on peut se demander si l'emploi de la notion de fracture sociale n'est pas une importation du vocabulaire politique dans le discours sociologique.

³⁹ Les articles recensés dans la base de données Cairn comportant le terme « fracture » dans leur titre sont au nombre de onze. On observe que le terme est majoritairement employé pour désigner la fracture numérique mais également la fracture coloniale.

⁴⁰ *I.e.* les « pressions centrifuges » des membres des classes moyennes aspirant à une certaine autonomie à l'égard du reste de la société (Chauvel, 2001, p. 335).

⁴¹ L. Chauvel en particulier interprète cette évolution à partir de l'hypothèse d'un double mouvement, d'ordre économique et symbolique. La fragmentation est, d'une part, *économique*, produite par les nouvelles tendances du monde productif qui induisent précarisation, exigences de flexibilité et sortie du salariat taylorien, d'une part, et les formes de rémunération post-salariales, telles que les *stock-options*, d'autre part qui suscitent une fragmentation des situations économiques au sein des anciennes classes sociales. La fragmentation se joue, d'autre part, dans l'ordre symbolique avec la multiplication des formes d'appartenances caractéristiques de la société post-industrielle, la dissolution de l'identité de classe et la diversification des situations vécues par les individus appartenant à une même classe sociale.

séparent les individus d'un extrême à l'autre du spectre social. Or ce type de représentation de la société constitue comme tel une interprétation de l'unité et de la cohésion sociales, rivalisant avec celle d'une société où les différences sont organisées à partir d'un principe unique, lié aux rapports de production, ou d'une société articulée de façon conflictuelle autour de classes en lutte. En somme, le constat d'évolutions de la société française, s'exprimant dans les images de la fracture ou de la rupture sociale, ne trouve de pertinence que sur l'horizon présupposé d'une référence implicite à une société hiérarchisée – dont le principe de hiérarchisation serait juste et les différences de situations acceptées – ou à une société de classes.

De la même façon, l'image de la fragmentation présuppose une représentation de la société comme une entité sociale antérieurement homogène et, plus exactement, comme un ensemble de classes sociales homogènes. Ce modèle de décohésion oppose l'homogénéité à l'hétérogénéité du tissu social quoique l'homogénéité n'ait de réelle pertinence que s'agissant de groupes sociaux – *i.e.* au plan microsocial – plutôt que concernant la société dans son ensemble. Elle repose sur et véhicule donc une interprétation biaisée de la cohésion sociale dans le cadre national. On peut en effet douter qu'il ait jamais été pertinent de parler de société homogène pour la société française, en l'occurrence, ni pour les sociétés industrialisées – contrairement à ce qui pourrait être le cas pour des sociétés traditionnelles (ou « sociétés de semblables ») mais, dans ce cas, la référence au cadre national perd son sens. Présupposer cette homogénéité est indissociable d'une euphémisation des conflits de classes, pourtant avérés y compris dans la société française des Trente Glorieuses, et revient à proposer une vision irénique d'un état social dépassé. La misère ou les discriminations ethniques ne sont pas plus présents aujourd'hui dans des quartiers défavorisés ou populaires qu'ils ne l'étaient avant les Trente Glorieuses. Ces déplorations face à une dite dissolution de la cohésion sociale révèlent une tendance à hypostasier et à reconstruire *ex post* une représentation idéalisée de la cohésion sociale passée de la société française en omettant, comme le fait R. Castel par exemple, les conflits inhérents à la société salariale et aux rapports de classes. Ce dernier hypostasie l'intégration sociale et néglige les contradictions auxquelles celle-là se heurte continuellement, puisque l'affiliation à la société salariale n'abolit ni la domination ni le conflit que ce soit dans le travail salarié ou dans le rapport à l'État.

4.3 Quel champ de pertinence pour ces notions ?

Ces présupposés mis en évidence, on peut conclure que la dichotomie entre le *in* et le *out* n'a de pertinence, pour penser la société contemporaine au niveau macrosocial, que concernant la situation des migrants (Laacher, 2003). Eux seuls peuvent être jugés « hors » de la société, en particulier tant qu'ils ont le statut politique de non citoyens. Dans cette mesure, le champ de pertinence du couple conceptuel *in/out* ne peut être que microsocial et s'avère inopérant pour saisir des formes de dissolution de la cohésion macrosociale.

De même, le champ de pertinence des images de la rupture, de la fracture, de la fragmentation, de l'exclusion sociales est spécifiquement voire exclusivement spatial. Elles proposent une appréhension de la cohésion sociale sous une forme spatialisée dont la légitimité n'est pas toujours avérée pour comprendre le fonctionnement d'une société et interpréter les rapports sociaux. L'identification de ces espaces (*in/out*, « quartiers d'exil », « zones de non droit ») ne permet pas à elle seule de conclure à une dissolution de la cohésion sociale à l'échelle macrosociale car les services de l'État social y demeurent accessibles, les institutions de l'État et les services publics (comme les transports) y sont présents ainsi que diverses instances de régulation sociale (Boucher, 2003). La référence à la fragmentation n'a de pertinence que lorsqu'elle désigne des « zones » intermédiaires et instables de vulnérabilité, marquées par la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité et qui se

distinguent des « zones » de cohésion sociale et d'intégration, caractérisées par l'association travail stable-insertion relationnelle solide⁴².

La seule représentation spatialisée opératoire pour appréhender et décrire quelque chose de la cohésion macrosociale consiste dans l'opposition centre/périphérie. La représentation de la cohésion sociale sous-jacente à la dichotomie centre/périphérie est à la fois celle d'une société intégrée et celle d'une participation – *i.e.* d'une intégration – au courant *main stream* de la société. Elle se déploie dans les termes d'une société formée d'un centre composé d'individus performants et de marges formées d'individus non performants. Dans cette perspective, sont prises en compte les sphères centrales de l'activité sociale, auxquels sont opposés des phénomènes de confinement dans la stagnation, de regroupement sur soi-même, et spécifiquement distinguées des sphères d'activité économique marginales, s'agissant de la production aussi bien que des types de contrat de travail qui leur sont associés. L'identification et la référence à des sphères *centrales* de l'activité sociale contribuent à pluraliser l'idée d'un centre bordé de marges et à rendre compte de la pluralité de réseaux d'activité économique, politique et de pouvoir dont certains sont considérés comme principaux et d'autres secondaires, les premiers offrant aux individus qui s'y inscrivent des opportunités, sources d'accroissement de leur liberté réelle que n'offre pas, par exemple, l'économie informelle, en particulier lorsqu'elle tend à être illicite.

4.4 Lien social et cohésion sociale : la désaffiliation

En dépit de son originalité et de son potentiel opératoire, la notion de désaffiliation, proposée par R. Castel (1995) ne permet pas non plus de statuer sur la question de la cohésion sociale au plan macrosocial⁴³. L'étude de la désaffiliation consiste à mettre en évidence les *processus* qui font transiter les individus de l'intégration à la vulnérabilité, ou basculer de la vulnérabilité dans l'inexistence sociale, en soulignant la dimension dynamique de ces phénomènes. Ce concept présuppose une représentation de la cohésion sociale associée à des cercles concentriques d'inclusion (voir Damon, 2002, p. 174), la désaffiliation consistant alors en un éloignement progressif des réseaux principaux d'activité. Bien que ce concept permette de rendre pertinemment compte – et certainement mieux que celui d'exclusion – des situations sociales individuelles, il n'est aucunement opératoire pour appréhender la cohésion macrosociale. Son champ d'application est encore celui de l'analyse des liens sociaux.

En effet, la dynamique de la désaffiliation se pense davantage comme une dialectique de la socialisation/désocialisation⁴⁴, de l'intégration/non-intégration, de la décomposition et de la recomposition des identités (Damon, 2002, p. 161)⁴⁵. Le champ d'analyse est bien ici celui du lien social puisque pour les populations les plus désocialisées, on constate certes, d'un côté, une désaffiliation, en matière d'emploi, de logement stable, de relations avec la famille, mais d'un autre côté aussi l'existence de nouvelles affiliations, de nouveaux liens qui se créent, se

⁴² La référence à la notion de « zone » présente un potentiel interprétatif remarquable pour saisir les évolutions de la cohésion macrosociale car elle permet d'expliquer que lorsque surgissent une crise économique, la montée du chômage, la généralisation du sous-emploi, la zone de vulnérabilité se dilate, empiète sur celle de l'intégration et alimente la désaffiliation. Les frontières des zones de cohésion ne sont donc pas données une fois pour toutes (Castel, 1995, p. 17). Or les rapports d'équilibre entre ces zones peuvent servir d'indicateur privilégié d'évaluation de la cohésion macrosociale à une époque donnée.

⁴³ Hormis en étant réinscrite dans une perspective faisant référence à des seuils et des critères quantitatifs, justifiant qu'au-delà d'un certain seuil de la population concernée par la désaffiliation, l'unité sociale est rompue.

⁴⁴ Le terme de désocialisation permet de saisir le processus psychologique involutif lié à la perte du logement, à la séparation familiale et à toute difficulté marquant le début d'une carrière de SDF (Damon, 2002, p. 165).

⁴⁵ Parmi les personnes considérées comme désaffiliées, certaines sont encore affiliées, au moins à un organisme de protection sociale. Les populations des quartiers « impopulaires » sont prises dans des « contre-affiliations » et des « réaffiliations » (Boucher, 2003).

consolident, se brisent et se reconstruisent. A cette occasion, on perçoit l'écart évident entre les notions de cohésion sociale et de lien social puisque des personnes exclues des principaux réseaux économiques et politiques peuvent néanmoins entrer dans, voire susciter des activités économiques et politiques alternatives et informelles, autour desquelles se recréent du lien social et une réaffiliation. Ainsi certaines associations de quartier tentent d'avoir un poids politique. Il y a bien ici *du lien social sans cohésion sociale*. En d'autres termes, on peut attester de liens sociaux, dans l'analyse des situations *individuelles*, sans pouvoir, à partir de là, en tirer des conclusions quant à l'état de la cohésion macrosociale.

Ce n'est que pour autant que la désaffiliation est rapportée aux grandes régulations collectives de la société salariale – et comme un décrochage à leur égard – qu'elle devient pertinente dans une analyse de la cohésion macrosociale⁴⁶. En effet, ces régulations collectives de la société salariale, telles que les solidarités nées du travail, les régulations de type droit du travail ou protection sociale, constituent des dimensions fondamentales de la cohésion macrosociale (Guibet Lafaye et Kieffer, 2012)⁴⁷. Tel n'est pas le cas, en revanche, lorsqu'elle est interprétée, comme le suggère Castel non pas comme l'absence complète de liens sociaux mais plus finement comme l'absence d'inscription du sujet dans des structures qui ont ou qui portent un sens (Castel, 1995, p. 673), notamment dans des relations intersubjectives stables et valorisantes, pour les grands précaires par exemple.

CONCLUSION

Contre les jugements vagues et hâtifs, déplorant la perte d'un âge d'or des relations sociales, souvent identifié en France aux Trente Glorieuses, nous avons voulu dégager les limites théoriques d'un usage approprié des notions aujourd'hui convoquées dans le débat sur la dissolution de ce lien, sans tenter d'identifier des critères objectifs de mesure de la cohésion sociale ni de comparer longitudinalement leurs scores, au cours des dernières décennies en France. La pertinence de l'emploi des notions d'anomie, d'exclusion ou de fragmentation sociale ne dépend pas seulement de l'objet étudié mais également du sens des notions convoquées. Il s'agissait, à travers cette étude théorique, de parvenir à la formulation de notions précises, susceptibles de devenir opératoires dans l'analyse des phénomènes sociaux, en particulier relatifs à la cohésion sociale. Nous avons ainsi déterminé en référence à quels termes l'anomie et l'exclusion évoquaient un état de la cohésion macrosociale et dans quelle mesure elles décrivaient, par ailleurs, la nature des liens sociaux dans l'étude des situations individuelles.

Cette entreprise a également permis d'identifier les représentations implicites de l'unité et du lien social sous-jacentes au discours sur la décohésion sociale. L'image d'une société fragmentée se construit négativement en référence à une société homogène. La désaffiliation répond à une représentation de la société constituée de cercles concentriques d'inclusion où la périphérie est opposée au « centre ». L'exclusion fonctionnelle et la figure du surnuméraire sont le pendant négatif d'une interprétation de la cohésion sociale en termes de cohésion organique ou fonctionnelle. Lorsque l'exclusion est conçue en référence à des sphères de biens

⁴⁶ Dans l'analyse de R. Castel, l'interprétation sous-jacente de la cohésion sociale se déploie dans les termes d'une affiliation à la société salariale et d'une inscription dans des réseaux de sociabilité. Cette interprétation de la cohésion sociale, issue de l'héritage durkheimien et centrée sur l'inscription dans le travail salarié, confère un rôle de premier plan aux institutions de l'État dans la consolidation et la préservation de la cohésion sociale. Elle n'épuise toutefois pas la pluralité de ses dimensions.

⁴⁷ La notion de désaffiliation n'exprime quelque chose de l'état de la cohésion sociale que lorsqu'elle est appréhendée comme l'épiphénomène de processus sociaux globaux ainsi que certains travaux sur la déscolarisation, interprétée comme une résultante de la violence symbolique des institutions, le montrent (Mabillon-Bonfils et Saadoun, 2002).

sociaux, la représentation sur laquelle on s'appuie n'est pas celle d'une société duale marquée par des barrières sociales mais d'une société d'égalité des chances, garantissant à chacun l'accès à des biens sociaux.

Les apories de la référence à des images spatiales pour appréhender l'état de la cohésion sociale en France laissent penser que serait plus appropriée pour le décrire une interprétation en termes d'intensité, associée à une évaluation des opportunités d'accès et de participation offertes à chacun, en tant que pairs de l'interaction, aux sphères socio-politico-économique de la vie en société (Guibet Lafaye, 2009a)⁴⁸. Non seulement ce double paradigme permet de rendre compte de la situation des exclus – c'est-à-dire de la dégradation des liens sociaux de certains individus – mais ainsi de donner sa juste place à la notion d'exclusion et à l'analyse de la dissolution des liens sociaux dans l'interprétation de la cohésion d'une société.

La prise en compte de l'intensité de la participation individuelle aux sphères de l'activité sociale se justifie dans la mesure où l'exclusion se décline selon des degrés puisque, le plus souvent, on est *plus ou moins* exclu. L'attention aux degrés de l'exclusion est déjà présente chez H. Bahr (1970), dans sa conceptualisation de la désaffiliation s'inspirant de l'évasion (*retraitism*) de Merton. L'intérêt pour des degrés relatifs de la relégation permet de se défier de toute catégorisation absolue et contribue à rendre compte de chaque situation, dans sa spécificité. Spatialement figuré, ce modèle interprétatif d'inclusion par degré trouve un écho dans l'interprétation, proposée par R. Castel, de l'inclusion sociale selon des sphères concentriques d'inclusion. Il rend raison de la situation des migrants consistant à la fois en une inclusion – plus ou moins achevée – dans la communauté nationale et une exclusion de ce bien qu'est la citoyenneté aussi bien que de la carrière, en trois étapes, des assistés (voir Paugam, 1991, chap. 2). De même, certaines femmes participent à la sphère du travail sans avoir accès à un emploi, correspondant à leur niveau de formation ou de diplômes – lorsqu'elles en possèdent un – ni à des postes à temps plein. Certaines participent plus que d'autres aux sphères d'activités politiques, économiques, sociales. Or cette variabilité, lorsqu'elle n'est pas due aux choix des individus, est en elle-même problématique (voir Guibet Lafaye, 2009a). La pertinence de l'interprétation en termes d'intensité ou de degrés d'inclusion/exclusion apparaît spécifiquement s'agissant de la citoyenneté. La variété des conditions d'accès à la citoyenneté donne lieu à des phénomènes d'inclusion et d'exclusion variés : les modèles de citoyenneté ouvrent ou limitent les possibilités d'action et, par là même, déterminent, pour les immigrés et les minorités ethniques, des degrés d'exclusion de la communauté nationale, envisagée comme système de droits et/ou comme champ de participation politique et de participation à l'espace politique public (Giugni et Passy, 2003, p. 219).

Ce modèle intensif vise avant tout à souligner les obstacles que rencontrent certaines catégories de population à une complète intégration⁴⁹, *i.e.* à une pleine participation aux sphères multiples de la vie sociale, politique et économique en tant que pairs de l'interaction. La référence à la *parité de participation* que nous avons analysée dans d'autres travaux, concernant le champ politique, mais qui est également opératoire pour penser la vie socio-politico-économique⁵⁰, permet de mobiliser pertinemment la référence à l'exclusion, dans une interprétation de la cohésion sociale, et de donner sens au fait que l'inclusion/exclusion soit toujours partielle. Elle offre également une interprétation plus complexe de la cohésion que celle étroitement rivee à l'accès à des biens (voir Giugni et Passy, 2003, p. 215). Elle suppose, dans le champ politique par exemple, de prendre en compte l'accès aux lieux du politique, les

⁴⁸ Seule l'opposition du centre et de la périphérie – qui véhicule une représentation spatialisée – est aussi susceptible de prendre sens dans ce paradigme intensif.

⁴⁹ Nous avons vu qu'au sein des quartiers les plus défavorisés, les processus de désaffiliation frappent de façon inégale les catégories d'habitants (Bacqué et Sintomer, 2001, p. 246).

⁵⁰ Refuser que la parité de participation (Fraser, 2005) ait un sens, y compris dans le champ économique, a inévitablement pour conséquence d'accepter – voire de construire – une société dans laquelle tout le monde n'a pas sa place, dessinant ainsi en creux l'espace des exclus de l'intérieur, des surnuméraires.

possibilités de contrôle et de critique effectives par les citoyens des institutions et des pratiques politiques, les politiques culturelles et éducatives de discrimination positive, la parité dans la représentation politique, la participation à la prise de décision démocratique, aux activités civiques, à la régulation des médias et à l'espace public, au secteur associatif. L'ensemble de ces dimensions permet d'apprécier la réalité de la parité de participation politique des citoyens au-delà du seul droit, détenu formellement, et de la simple possibilité – ne représentant qu'un accès théorique – de participer aux processus de décision politique et d'influencer les choix collectifs. Ce n'est que lorsque ces conditions sont validées que les citoyens deviennent des acteurs reconnus comme légitimes et effectivement capables de maîtriser leur destin. Le même type d'analyse pourrait être proposé pour le marché du travail, par exemple, dans la perspective de donner aux acteurs sociaux la possibilité de participer en tant que pairs, de la façon qu'ils souhaitent et dans quelles que sphères que ce soient, à l'interaction sociale et de vérifier que cette possibilité est réelle.

REFERENCES

- Bacqué M.-H. et Sintomer Y., 2001, « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », *Revue française de sociologie* 42(2), p. 217-249.
- Baechler J., 1992, « Groupes et sociabilité », in R. Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, p. 57-96.
- Bahr H., « Homelessness, disaffiliation, and retraitsm », in H. Bahr (dir.), *Disaffiliated Men*, Toronto, University of Toronto Press, 1970.
- Beaud S. et Masclat O., 2006, « Des “marcheurs” de 1983 aux “émeutiers” de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, n° 4, juillet-août 2006, p. 809-843.
- Becker H. S., 1963, tr. fr. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance* [1985], Paris, Métailié.
- Bellah R. N. et al., 1985, *Habits of the Heart : Individualism and Commitment in American Life*, Berkeley, University of California Press.
- Besnard Ph., 1978, « Merton à la recherche de l'anomie », *Revue Française de sociologie*, vol. 19, n° 1, p. 3-38.
- Besnard Ph., 1987, *L'anomie, ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, PUF.
- Bickel J.-F. et Cavalli, S., 2003, « Fragilisation et exclusion dans le grand âge. Une analyse sociologique », in M. Giugni et M. Hunyadi (dir.), *Sphères d'exclusion*, Paris, L'Harmattan, p. 159-214.
- Bjarnason T., 1998, « Parents, Religion and Perceived Social Coherence : A Durkheimian Framework of Adolescent Anomie », *Journal for the Scientific Study of Religion*, vol. 37, n° 4, Dec. 1998, p. 742-754.
- Bjarnason T., 2009, « Anomie among European Adolescents: Conceptual and Empirical Clarification of a Multilevel Sociological Concept », *Sociological Forum*, vol. 24, n° 1, Mars 2009, p. 135-161.
- Boucher M., « Turbulences, contrôle et régulation sociale. Des modèles sécuritaires et démocratiques dans des quartiers populaires », *Déviance et Société*, 2003/2, vol. 27, p. 161-182.
- Bourgeois L., 1896, *Solidarité*, Lormont, éd. Le Bord de l'Eau.
- Bouvier P., 2005, *Le lien social*, Paris, Gallimard.
- Castel R., 2007, *La discrimination négative*, Paris, Seuil.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard.

- Chauvel L., 1998, *Le destin des générations*, Paris, PUF.
- Chauvel L., 2001, « Le retour des classes sociales », *Revue de l'OFCE*, 79, p. 315-359.
- Chazel F., 1967, « Considération sur la nature de l'anomie », *Revue française de sociologie*, vol. 8, n° 2, avril-juin 1967, p. 151-168.
- Corcuff Ph., « De la thématique du “lien social” à l'expérience de la compassion », *Pensée plurielle*, 2005/1, n° 9.
- Coser L. C., 1982, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF.
- Cusset P.-Y. et de Singly F., *Le lien social*, Paris, Colin, 2007.
- Dahrendorf R. et al., 1995, Report on Wealth Creation and Social Cohesion in a Free Society, Londres, The Commission on Wealth Creation & Social Cohesion.
- Damon J., 2002, *La question SDF*, Paris, PUF.
- De Haan A., 1999, « Social Exclusion : Towards a Holistic Understanding of Deprivation », *Villa Borsig Workshop Series 1999 : Inclusion, Justice and Poverty Reduction*, Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung.
- Delarue J.-M., 1991, *Banlieues en difficulté, la relégation*, Paris, Syros.
- Donzelot J., 1999, « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, 258.
<http://www.esprit.presse.fr/review/article.php?code=9749> (consulté le 15 avril 2010).
- Dubar C., 1996, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- Dubet F., 1987, « Conduites marginales des jeunes et classes sociales », *Revue Française de sociologie*, vol. 28, n° 2, Avril-Juin 1987, p. 265-286.
- Dubet F. et Lapeyronnie D., 1992, *Les quartiers d'exil*, Paris, Le Seuil.
- Dubet F. et Martuccelli D., 1998, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil.
- Duprez D., 1991, « De l'anomie de la gestion du social aux représentations de l'insécurité », *Déviance et société*, vol. 15, n° 3, p. 275-292.
- Durkheim É., 1893, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2007.
- Elias N., 1965, tr. fr. *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une minorité*, Paris, Fayard, 1997.
- Fraser Nancy, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.
- Forsé M. et Parodi M., 2009, « Une théorie de la cohésion sociale », *La revue Tocqueville*, vol. XXX, n° 2, p. 9-35.
- Karsz S. (dir.), *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod, 2000.
- Gaullier X., 1996, « La machine à exclure », in *Etat-providence. Arguments pour une réforme*, Paris, Le Débat-Gallimard, p. 204-247.
- Gazier B., 1996, « Implicites et incomplètes : les théories économiques de l'exclusion », in S. Paugam (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 42-51.
- Giugni M. et Hunyadi M. (dir.), 2003, *Sphères d'exclusion*, Paris, L'Harmattan.
- Giugni M. et Passy F., 2003, « Droits, participation et exclusion. La gestion politique de la différence ethnique », in M. Giugni et M. Hunyadi (dir.), *Sphères d'exclusion*, Paris, L'Harmattan, p. 215-267.
- Goffman E., 1968, *Asiles*, Paris, éd. de Minuit.
- Gould L. J., 1969, « Conformity and marginality : Two faces of alienation », *Journal of Social Issues*, 25, printemps 1969, p. 39-63.
- Guibet Lafaye C., 2009a, « Éducation à la citoyenneté et parité de participation », *Raisons politiques*, Paris, Presses de Sc. Po., p. 121-147.
- Guibet Lafaye C., 2009b, « Modèles de la cohésion sociale », *Archives Européennes de Sociologie*, Oxford, Cambridge University Press, tome L (3), p. 387-425.

- Guibet Lafaye C. et Picavet E., 2010, « Acceptabilité des inégalités et exigence de justification », *Revista Filosofia*, Université de Zulia (Vénézuéla), vol. 11, n°1, janv.-avril 2010.
- Guibet Lafaye C. et Kieffer A., 2012, « Interprétations de la cohésion sociale et perceptions du rôle des institutions de l'État social », *Année sociologique*, Paris, PUF, vol. 62, n° 1, p. 195-228.
- Helly D., 2002, « Les limites de la notion de cohésion sociale », *La Revue Tocqueville* 23(1), p. 73-101.
- Hyman H. H., 1965, « Classe sociale et système de valeurs : contribution psychologique à l'analyse de la stratification », in R. Boudon et P. Lazarsfeld (dir.), *Le vocabulaire des sciences sociales*, Paris, Mouton, p. 255-259.
- Inglehart R., 1989, *Culture Shift in Advanced Industrial Society*, Princeton, Princeton University Press.
- Jenson J., 2008, « Mapping Social Cohesion : The State of Canadian Research », CPRN Study, n° F03, Canadian Policy Research Network Inc..
- Laacher S., « L'État, la frontière et l'étranger "indélicat" », *Revue internationale et stratégique*, 2/2003, n° 50, p. 123-130.
- Levinson B. M., 1963, « The Homeless man. A psychological enigma », *Mental Hygiene* 47(4), p. 590-601.
- Lindbeck A. et Snower D. J., 1989, « The Insider-Outsider Theory of Employment and Unemployment », MIT Press.
- Mabillon-Bonfils B. et Saadoun L., 2002, « L'invention de la déscolarisation : l'école face au pluriel. Contribution à une sociologie politique de l'école », *Sociétés*, 2002/4, n° 78, p. 39-54.
- Marchand O., 1990, « L'évolution de l'emploi dans les pays industrialisés », *Futuribles*, 46, p. 15-35.
- Merrien F.-X., 1996, « Etat-providence et lutte contre l'exclusion », in S. Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 417-427.
- Merton R. K., 1953, tr. fr. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Collin, 1997.
- Merton R. K., 1957, « Continuities in the theory of social structure and anomie », in R. K. Merton, *Social theory and social structure*, p. 215-248.
- Merton R. K., 1963, *Social Theory and Social Structure*, Glencoe, III.
- Mizruchi E. H., 1964, *Success and opportunity. A study of anomie*, New York, The Free Press.
- Moncomble F., 2007, « Jeunes des cités : culture de territoire et rupture de l'identité politique », *L'Homme et la société*, vol. 3-4, n° 165-166, p. 103-116.
- Mucchielli L., 2004, « Homicide, anomie, pauvreté et désaffiliation », *Revue européenne des sciences sociales*, XLII-129, p. 261-273, <http://ress.revues.org/424> (consulté le 15 avril 2010).
- Olivennes D., 1996, « La préférence française pour le chômage », in *Etat-providence. Arguments pour une réforme*, Paris, Le Débat-Gallimard.
- Outin J.-L., 1990, « Trajectoires professionnelles et mobilité de la main d'œuvre : la construction sociale de l'employabilité », *Sociologie du travail* 4(32), p. 469-489.
- Paugam S., 1991, *La disqualification sociale*, Paris, PUF.
- Paugam S. (dir.), 1996, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Paugam S. (dir.), 2007, *Repenser la solidarité*, Paris, PUF.
- Pharo P., 2000, « Le sens objectif des faits sociaux. Problèmes sémantiques de la sociologie compréhensive », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVIII-119, p. 139-157, <http://ress.revues.org/679> (consulté le 15 avril 2010).

- Préteceille E., 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, n° 62, vol. 2, Presses de Sc. Po., p. 69-93.
- Room G., 1995, « Poverty and Social Exclusion : The European Agenda for Policy and Research », in Graham Room, *Beyond the Threshold : the Measurement and Analysis of Social Exclusion*, Bristol, The Policy Press.
- Sen A., 1985, *Commodities and Capabilities*, Amsterdam, North-Holland.
- Simmel G., 1908, tr. fr. *Les pauvres*, Paris, PUF, 1998.
- Soulet M.-H., 1998, *De la non-intégration*, Fribourg, Presses Universitaires de Fribourg.
- Soulet M.-H., « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *Pensée plurielle*, 2005, vol. 2, n° 10, p. 49-59.
- Sutherland E. H. et Cressey D. R., 1966, *Principes de criminologie*, Paris, éd. Cujas.
- Thrasher F. M., 1963, *The Gang a Study of 1313 Gangs in Chicago*, Chicago, Presses de l'Université de Chicago.
- Villechaise A., 1997, « La banlieue sans qualités. Absence d'identité collective dans les grands ensembles », *Revue française de sociologie*, XXXVIII, p. 351-374.
- Wacquant L., 1992, « Pour en finir avec le mythe des "cités-ghettos". Les différences entre la France et les États-Unis », *Annales de la recherche urbaine*, 54, p. 21-30.
- Wieviorka M. (dir.), 1992, *La France raciste*, Paris, Seuil.